



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

LES SOLUTIONS D'ENCAISSEMENT

POUR VOS RECETTES PUBLIQUES LOCALES

LE POINT SUR



Les
**FINANCES
PUBLIQUES**
Vous accompagnent

Optimisez vos encaissements, simplifiez la vie de vos usagers

Les solutions de paiement proposées par la DGFIP offrent une alternative efficace aux chèques et aux espèces.

Leurs avantages

- Simplicité et efficacité;
- Sécurité renforcée;
- Économique.

Solutions déjà disponibles

- **PayFiP**, la plateforme de paiement en ligne de la DGFIP, gratuite et simple d'utilisation;
- **Le prélèvement unique**, sans frais;
- **Le paiement par carte bancaire**.

À venir

- **Le virement simplifié**, sans frais, disponible dès 2026;
- **Wero**, paiement européen instantané, plus économique que la carte bancaire;



Toutes les solutions de paiement sans frais pourront être activées sans démarche supplémentaire de votre part.

Une solution adaptée à chacun de vos besoins

- 1** Pour vos recettes récurrentes, optez pour le prélèvement : fiable, programmable, rapide et sans frais.



.....

- 2** Pour limiter vos coûts, favorisez par ordre de priorité :



- le prélèvement unique, sans frais;
- le virement simplifié sans frais dès 2026 et prochainement Wero;
- le paiement par carte bancaire avec commissionnement selon les conditions en vigueur.

.....

- 3** Pour atteindre vos usagers éloignés du numérique :

- proposez le paiement en carte bancaire ou en espèces dans vos régies;
- communiquez sur les 15 000 points de paiement de proximité disponibles chez les buralistes agréés présents sur l'ensemble du territoire. Ces points de paiement de proximité permettent aux usagers de régler en espèce ou par carte bancaire l'ensemble des factures gérées par les comptables de la DGFIP.

Et pour vos régies ?

- Adoptez PayFiP¹, solution gratuite de paiement en ligne. Facile à mettre en place, PayFiP continue de s'enrichir de nouvelles fonctionnalités pour toujours mieux répondre à vos besoins.
- Optez pour le paiement par carte bancaire sur place. Pensez à vous munir de terminaux de paiement (TPE). De nouveaux terminaux de paiement moins coûteux «SoftPos» pourraient également vous intéresser



¹ Prérequis : votre collectivité doit s'équiper d'un site internet d'accueil de vos usagers.

Comment promouvoir ces solutions de paiement auprès de vos usagers ?

Sur les factures

- Chaque facture de votre collectivité intègre un QR code permettant un accès direct au paiement en ligne.
- Pour encore plus faciliter le paiement, vos factures seront déposées dans l'espace sécurisé de vos usagers sur impots.gouv.fr à partir de la fin 2025.

Dans le cadre de vos communications

- par affichage dans vos guichets et vos régies : écrans, flyers, etc ;
- via vos bulletins d'information ou newsletters.

Dans les espaces France services

Les conseillers France services peuvent assister les usagers éloignés du numérique et faire connaître les moyens de paiement recommandés par la DGFIP.

Pour en savoir plus

Le réseau de la DGFIP est à votre service pour vous accompagner dans votre stratégie globale d'encaissement de vos recettes publiques locales.



CONTACTEZ :

- ✓ **Votre comptable public ou votre conseiller aux décideurs locaux**, vos interlocuteurs de confiance et partenaires au quotidien de la gestion financière de votre collectivité.
- ✓ **Le correspondant moyen de paiement de votre direction départementale ou régionale des Finances publiques**, pour un accompagnement personnalisé sur les différentes solutions techniques.



CONSULTEZ :

collectivites-locales.gouv.fr



Retrouvez les Finances publiques sur



Direction générale des Finances publiques
Octobre 2025